

41 bis rue Anatole France
85360 LA TRANCHE SUR MER
Tél. : 02 51 28 78 62

Nom :
Adresse :
CP et Ville :
Tél :
Mail :

Mail : contact@residencebelleplage.com
Site : www.residencebelleplage.com

Voici nos formules d'hébergement, merci de faire votre choix. **Le prix est compris pour les 5 nuits.**

1 - EN APPARTEMENT PARTAGÉ : L'espace salon est susceptible d'être utilisé pour l'organisation du stage.

SALLE D'EAU à PARTAGER (avec 3 personnes maximum)		FORMULE LOCATIVE - <u>Non inclus</u> : draps et serviettes de toilettes - <u>Inclus</u> : ménage de fin de séjour	FORMULE HÔTELIÈRE - <u>Inclus</u> : draps, mise en place, serviettes de toilette et ménage de fin de séjour	Nbre de pers.	Total TTC
1 Chambre Twinn	1 grand lit + 1 petit lit	150 € /pers.	200 € /pers.		
Merci d'indiquer le nom de l'autre personne si préférence :					

1 Chambre Single	1 grand lit	225 € /pers.	275 € /pers.		
-------------------------	-------------	---------------------	---------------------	--	--

SALLE D'EAU PRIVATIVE					
1 Chambre Couple	1 grand lit	200 € /pers.	250 € /pers.		
Merci d'indiquer le nom de l'autre personne :					

1 Chambre Single	1 grand lit	350 € /pers.	400 € /pers.		
-------------------------	-------------	---------------------	---------------------	--	--

2 - EN APPARTEMENT PRIVATIF : Places limitées

1 Chambre Couple	1 grand lit	300 € /pers.	350 € /pers.		
Merci d'indiquer le nom de l'autre personne :					

1 Chambre Single	1 grand lit	450 € /pers.	500 € /pers.		
-------------------------	-------------	---------------------	---------------------	--	--

TAXE DE SEJOUR - A AJOUTER PAR PERSONNE POUR LES 5 NUITS					8,25 €
---	--	--	--	--	---------------

- Contrat à envoyer complété, signé, accompagné du règlement pour confirmer le séjour. **Chèque encaissé après le séjour.**
- À réception de ce document, la réservation devient définitive. Toute annulation ne donnera lieu à aucun remboursement.
- Accueil **le samedi de 15h à 17h**, les chambres seront à libérer **le jeudi à 10 h.**

Je soussigné (Nom et Prénom) déclare être d'accord sur les termes de ce contrat.
Je joins un chèque de € pour l'hébergement + taxe de séjour (encaissé après le stage).

Fait à Le (Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & DE RESERVATION

1- Réservation :

- ✓ **par courrier ou téléphone** : 41 rue Anatole France – 85360 La Tranche sur Mer - 33 (0)2 51 28 78 62
- ✓ **par courriel** : contact@residencebelleplage.com

Toute réservation à la RÉSIDENCE BELLE PLAGE deviendra effective à réception du contrat de réservation accompagné du paiement

2- Moyens de paiements :

- ✓ Chèque bancaire ou CCP
- ✓ Chèques vacances ANCV (en entier avec la bande supérieure)
- ✓ Virement bancaire
- ✓ Carte bancaire (16 chiffres + date d'expiration + cryptogramme).

3- Prix :

Les prix indiqués sur la grille tarifaire s'entendent TTC et charges comprises (eau, électricité, chauffage) et concernent l'hébergement seul.

Ils n'incluent pas l'assurance facultative, les frais de dossier, la taxe de séjour (taxe /jour/personne dont le barème est fixé par arrêté municipal, au profit de la commune) ou le supplément animal domestique. Ils ne comprennent pas les prestations optionnelles proposées telles que location de linge de toilette, ménage, qui doivent être ajoutées au montant initial de la location.

La RÉSIDENCE BELLE PLAGE se réserve la possibilité de modifier les tarifs proposés en cas de changement législatif et/ou réglementaire ayant une incidence sur les prix (modification du taux de TVA, nouvelle taxe...).

4- Dépôt de garantie :

Un **dépôt de garantie de cent (100) €** par personne sera demandé au Client lors de son arrivée. Il sera restitué au plus tard dans les 2 semaines suivant la fin du séjour, déduction faite s'il y a lieu des indemnités retenues dans le cas où le logement ne serait pas rendu dans un parfait état de propreté, sans objet manquant et en cas de dégâts occasionnés aux locaux loués, aux objets mobiliers les garnissant et aux parties communes de la Résidence. Si le dépôt de garantie s'avérait insuffisant pour couvrir les dégâts occasionnés, une facture serait alors adressée au Client qui serait dans l'obligation de payer la différence entre le montant des dégâts et le dépôt de garantie.

Les animaux domestiques sont accueillis (1 seul par appartement) dans la mesure où leur présence a été spécifiée lors de la réservation, sur présentation d'un certificat antirabique, d'un carnet de santé et du numéro de tatouage. Votre compagnon ne devra jamais être laissé seul dans l'appartement. Les animaux relevant de la 1ère ou de la 2ème catégorie selon la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 ne sont pas accueillis. Les animaux devront être tenus en laisse dans l'enceinte de la Résidence. Nous demanderons aux maîtres de leur prévoir une promenade au-delà de l'enceinte de la Résidence et de ses abords pour satisfaire leurs besoins naturels. Des sacs pour déjections canines seront mis à disposition. Prévoir un supplément de 35€/semaine.

5- Conditions de règlements / Paiement du solde :

Toute réservation est confirmée et devient effective à réception de l'acompte (voir montant §1 Réservation).

L'intégralité du montant de la location et de l'assurance éventuellement souscrite est exigible **30 jours avant la date d'arrivée**.

Attention, la RÉSIDENCE BELLE PLAGE n'adresse aucun rappel de règlement. En l'absence du règlement de ce solde dans les délais impartis, la location sera considérée comme annulée d'office et toutes les sommes versées resteront acquises à la RÉSIDENCE BELLE PLAGE.

Tout séjour réservé moins de 30 jours avant la date d'arrivée, est payable en totalité le jour de la réservation.

6- Modification ou Annulation :

À réception de l'acompte, la réservation devient définitive et nominative. Toute modification au contrat devra être signalée au préalable, et ne sera possible qu'après accord de la RÉSIDENCE BELLE PLAGE. Toute annulation de séjour ne donnera lieu à aucun remboursement.

Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise à la RÉSIDENCE BELLE PLAGE.

Pour tout séjour annulé dans les 30 Jours précédant la date d'arrivée, tout séjour interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable et restera acquise à la RÉSIDENCE BELLE PLAGE.

7- Assurance Annulation (facultative) :

Nous vous recommandons de souscrire à notre garantie assurance Annulation d'un montant de **2,7 %** du montant de la location.

Elle est **payable en totalité** à la réservation, avec l'acompte de confirmation de séjour et est soumise à des **conditions d'applications** :

Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par courrier recommandé, avec justificatifs, au plus tard dans les 48 heures après l'événement ayant entraîné l'annulation, et uniquement pour les motifs suivants :

- ✓ Accident, maladie ou décès de l'assuré, de son conjoint, de ses ascendants ou descendants.
- ✓ Licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint, survenu après la réservation.
- ✓ Préjudices graves atteignant la résidence principale (incendie, dégât des eaux, vol, catastrophes naturelles).

La garantie Annulation assure le remboursement des sommes versées hors frais de réservation et d'assurance annulation. La garantie Annulation cesse ses effets dès l'arrivée du résident dans la location et ne saurait s'appliquer même sous un des motifs précédents. Tout séjour commencé est dû en totalité.

8- Responsabilité :

Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que la location en Résidence de Tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de la RÉSIDENCE BELLE PLAGE ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels tant dans les logements que dans les parkings ou les locaux communs. Le Client est responsable de l'ensemble de ses biens. Il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires les concernant.

Les oublis d'effets personnels à l'intérieur d'un logement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de RÉSIDENCE BELLE PLAGE.

9- Attribution de juridiction :

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est fait expressément attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon.

Les droits et obligations des parties sont régis exclusivement par le droit français.